

## Inscrire mon enfant à l'école

**Au regard de la situation actuelle liée au COVID-19, les inscriptions scolaires se feront sur rendez-vous ou par mail. Merci de consulter attentivement les informations ci-dessous :**

Durant cette crise sanitaire, la commune met en place un accueil des enfants de Saint-Julien dont les parents travaillent en milieu hospitalier. Utilisez le portail famille pour vos inscriptions, les places sont limitées :

### Les inscriptions et réservations sont à faire sur :

- > 1<sup>er</sup> inscription contacter par mail le secrétariat éducation – animation : [education.animation@st-julien-en-genevois.fr](mailto:education.animation@st-julien-en-genevois.fr)
- > Portail famille : <https://www.st-julien-en-genevois.fr/demarches/particulier/portail-famille-784.html>

### Scolaire - inscriptions en école publique

[accessibles en ligne](#)

Pour la petite section, les inscriptions sont closes depuis le 13 mars. Pour le CP, les inscriptions seront ouvertes du 30 mars au 04 mai.

Les documents nécessaires à l'inscription sont téléchargeables sur le site de la ville: [accessibles en ligne](#). Merci de les envoyer à [education.animation@st-julien-en-genevois.fr](mailto:education.animation@st-julien-en-genevois.fr) accompagnés d'un justificatif de domicile valable au 1er septembre 2021.

D'autres documents pourront être demandés ultérieurement.

**Pour toute question, vous pouvez contacter le service Education-Animation par mail : [education.animation@st-julien-en-genevois.fr](mailto:education.animation@st-julien-en-genevois.fr)**

**Un accueil téléphonique ( tél: 04 50 35 50 99) est assuré tous les jours de la semaine de 9h à 12h.**

## Compléter le dossier unique d'inscription

---

- [Dossier famille](#)
- [Fiche enfant et fiche médicale](#) un même dossier pour l'inscription scolaire et aux accueils éducatifs.

## Se munir des pièces suivantes : copies + originaux

---

- **Livret de famille**, ou extrait de l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (attestation de contrat ou factures d'électricité ou d'eau, ou de téléphonie FIXE),
- **Titre d'identité des 2 parents et de l'enfant en cours de validité**
- **Jugement de garde des enfants en cas de divorce ou de séparation (convention)**
- **Carnet de santé de l'enfant** avec vaccinations obligatoires (18 pour les enfants nés à partir de 2018)
- **Un certificat de radiation** pour tout enfant déjà scolarisé dans une autre **école hors St Julien-en-Genevois. Pour un enfant déjà scolarisé à St Julien-en-Genevois, la Directrice doit prendre contact avec la Mairie de St Julien-en-Genevois.**

## Pour toute inscription périscolaire :

---

- L'avis d'imposition français 2020 sur les revenus 2019 du foyer
- Le mandat de prélèvement SEPA signée + RIB

## Inscriptions scolaires:

---

Les inscriptions scolaires en école publique se font auprès du secrétariat Education-Animation de la Mairie: sur rendez-vous ou par mail: [education.animation@st-julien-en-genevois.fr](mailto:education.animation@st-julien-en-genevois.fr)

L'école dont dépend votre enfant est attribuée selon le lieu de résidence principale.

## Dates d'inscription pour la rentrée scolaire 2021 – 2022 :

### *. Inscription pour l'école maternelle*

- Dates : du **01 février au 19 mars 2021**
- Sont concernés : les enfants **nés en 2018**

Attention : Après ces dates, l'inscription dans l'école de secteur n'est pas garantie ! Un courrier de confirmation d'inscription

vous sera envoyé courant avril 2021.

### **. Inscription pour l'école élémentaire (CP)**

- Dates : du **06 avril 2021 au 12 mai 2021**
- Sont concernés : les enfants **nés en 2015**

## **Scolarisation d'un enfant handicapé**

Si votre enfant présente un handicap, vous devez l'inscrire, comme tous les enfants, dans son école, son collège ou son lycée de secteur, qui devient ainsi son établissement de référence.

En effet, la **loi du 11 février 2005** repose sur un principe : l'accueil des enfants handicapés se fait en priorité en milieu ordinaire.

Chaque enfant doit donc être inscrit dans l'**établissement de référence** et bénéficier d'un **projet personnalisé de scolarisation**.

Vous vous interrogez sur les dispositions de la loi du 11 février 2005 mises en vigueur depuis le 1er janvier 2006 ?

Vous pensez avoir des difficultés avec la scolarisation de votre enfant ?

Vous pouvez contacter les correspondants Handiscol' aux numéros **HANDISCOL' National ou HANDISCOL' Haute-Savoie**, ou l'enseignant référent de votre établissement.

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Inspection Académique de Haute-Savoie via leur site: cliquez [ici](#).

Contactez également la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), qui s'occupe de l'accueil, l'information, l'accompagnement et le conseil de la personne handicapée et de ses proches.

## **Contact**

### **MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)**

12, Avenue de Chevêne  
74003 Annecy

 **04 50 33 22 50**

 **Courriel**

 **VOIR LA FICHE**

## **Contact**

### **DSDEN 74**

**Inspection Académique de Haute-Savoie**

Rue Dupanloup  
74000 Annecy

 **04 50 88 41 58**

 **Courriel**

# La carte scolaire

La ville de St-Julien est découpée en 4 secteurs scolaires qui correspondent aux 4 groupes scolaires : Prés de la Fontaine, Puy Saint-Martin, François Buloz et Thairy.

L'affectation à une école est déterminée par l'adresse des parents à St-Julien en Genevois en fonction de la carte scolaire.

Pour connaître cette affectation, il convient de se renseigner auprès du service éducation animation de la Mairie ou consulter la liste des rues par école

A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées.

Les demandes, qui doivent être dûment fondées, sont adressées au Service Education - Animation de la Mairie chaque année au mois d'avril. Ces demandes sont étudiées au cas par cas au regard des critères édictés par la commission scolaire. Une réponse est donnée aux familles courant juin.

## Scolarisation dans un établissement privé



## Contactez directement l'établissement scolaire

Liens utiles :

- > [Académie de Grenoble](#)
- > [Ministère de l'éducation nationale](#)
- > [Le calendrier scolaire](#) : le site du Ministère pour connaître les dates des vacances scolaires

## Scolarisation à Genève



## Avis du 19 Avril 2018

La commune de Saint-Julien appelle le Conseil d'Etat à revoir son règlement conformément aux principes universels d'une éducation obligatoire, universelle et gratuite.

[Consultez le communiqué](#) et [l'avis de droit](#) quant au refus de scolariser les enfants domiciliés sur territoire français

## Accueil périscolaire et restaurants scolaires : Conditions d'inscriptions

**Mairie de Saint-Julien-en-Genevois**

**Conditions d'inscriptions aux accueils périscolaires et aux restaurants scolaires.**

Du 11 mai au 03 juillet 2020  
Accueil des enfants des écoles publiques aux accueils périscolaires et aux restaurants scolaires.

**Conditions d'inscription**  
Enfants scolarisés, les jours d'écoles uniquement.  
Décisions d'inscription à jour au service éducation animation.  
Respect des consignes sanitaires et des gestes barrières.  
Délais de réservations et d'annulations habituelles (Règlement intérieur).

**Accueils périscolaires :**  
Dans les locaux scolaires et périscolaires de l'école de l'enfant.  
Accueil du matin : 07 h 30 à l'accueil en classe.  
Accueil de l'après-midi : de 15 h 30 à 16 h 30 et 16 h 30 à 17 h 30.  
Accueil du soir : 17 h 30 à 18 h 15.  
Départs permanents dans la tranche horaire.  
Activités de loisirs et de détente.

**Accueil de loisirs mercredi après-midi :**  
Sur place dans les locaux scolaires et périscolaires de l'école de l'enfant.  
De 13 h 30 à 18 h 15.  
Activités de loisirs et de détente.

**Restauration scolaire :**  
Sur place dans les locaux scolaires et périscolaires de l'école de l'enfant.  
De 11 h 30 à 13 h 30.  
Repas livrés fournis par l'ONG repas.  
Repas chaud au Puy St Martin.

**Pour tous renseignements :**  
Service Education-Animation  
Tel : 04 50 35 50 99  
Mairie de St-Julien-en-Genevois  
1 place du Général de Gaulle- CS 3403  
+33 (0)4 50 35 50 99  
[education.animation@st-julien-en-genevois.fr](mailto:education.animation@st-julien-en-genevois.fr)  
www.st-julien-en-genevois.fr  
Ou rendez-vous, par téléphone, par mail, par lettre.

## Contact



### Services aux populations SECRÉTARIAT EDUCATION- ANIMATION

1 place du Général-de-Gaulle  
74160 Saint-Julien-en-Genevois

 04 50 35 50 99

 Courriel

 VOIR LA FICHE

## Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103  
74164 Saint-Julien-en-Genevois

**La Mairie vous accueille :**  
du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

**Nous contacter :**  
04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/enfance/scolaire/inscrire-mon-enfant-a-l-ecole-874.html>